

Stratégie manitobaine de l'AVC

« Soutien à la prévention et élargissement de l'accès aux soins »

Plus de 300 000 Canadiens et Canadiennes vivent avec des handicaps ou des troubles en raison d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). Au Manitoba, environ sept personnes sont victimes d'un AVC chaque jour. L'AVC a des effets importants et durables sur les personnes atteintes, leur famille et le système de soins de santé.

L'AVC est la principale cause de handicap et la troisième cause de décès. La plupart des AVC sont évitables par la détermination précoce des facteurs de risque et des changements du style de vie. La connaissance des signes avant-coureurs et des symptômes de l'AVC et l'accès aux soins lorsque ces symptômes sont détectés influent grandement sur les résultats pour la santé. Le site Web de Santé Manitoba consacré à la Stratégie de l'AVC vous propose de l'information et des ressources sur ce que vous pouvez faire pour diminuer le risque d'être victime d'un AVC, la façon de reconnaître les signes avant-coureurs et les symptômes de l'AVC et ce que le Manitoba fait pour améliorer les soins de l'AVC pour tous les Manitobains.

Visitez notre site Web et consultez la [Foire aux questions sur l'AVC](#).

Qu'est-ce que la Stratégie manitobaine de l'AVC?

Le plan quinquennal de la Stratégie manitobaine de l'AVC s'appuie sur des piliers du système de santé : soins de santé primaires, innovation dans le système de santé et accès aux soins. La Stratégie vise à améliorer les résultats pour la santé et à soutenir des services de santé appropriés et efficaces pour les AVC par les efforts suivants :

- sensibiliser davantage le public aux signes avant-coureurs de l'AVC;
- renforcer la détermination et la gestion des facteurs de risque de l'AVC par l'entremise des médecins de famille et des équipes de soins de santé primaires;
- mettre en place des systèmes de soins novateurs pour la prestation à distance de services de santé;
- donner accès à des services spécialisés comme la neurologie et la réadaptation.

La Stratégie manitobaine de l'AVC établit une feuille de route pour organiser les services existants et futurs de prévention et de soins conformément aux *Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC*. Santé Manitoba offre du leadership, de l'éducation et du financement aux offices régionaux de la santé du Manitoba et s'attache à élaborer et planifier des stratégies novatrices de soins de santé à distance comme la TéléAVC, la télémédecine et les services d'ambulance terrestre et aérienne d'urgence en vue d'améliorer l'accès par les patients aux connaissances et soins spécialisés liés à l'AVC.

Quelles sont les priorités de la Stratégie manitobaine de l'AVC?

La première année (2011-2012) sera centrée sur un renforcement de la sensibilisation du public et des fournisseurs aux facteurs de risque de l'AVC et à ses signes avant-coureurs, à la mise en œuvre de lignes directrices provinciales pour les services médicaux d'urgence, à l'éducation des fournisseurs de soins de santé dans les milieux de soins en phase aiguë en établissement et de réadaptation sur les pratiques exemplaires de soins de l'AVC. La détermination des exigences en vue d'une amélioration de l'infrastructure et des ressources sera également nécessaire pour appliquer le reste du plan quinquennal. Les années suivantes se centreront sur la mise en œuvre des améliorations à l'infrastructure et aux ressources, l'élaboration de la technologie connexe comme la TéléAVC, l'élaboration et la mise en œuvre de modèles novateurs de soins de l'AVC et le renforcement des capacités pour la prestation de services spécialisés de soins de l'AVC dans le nord du Manitoba.

Que sont les Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC?

Les *Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC* ont été financées par le Réseau canadien contre les accidents cérébrovasculaires et la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada et publiées dans leur première version en 2006. Ces recommandations, actualisées en 2010, présentent des recommandations de haute qualité fondées sur des faits pour les soins de l'AVC. Les recommandations ont été élaborées par une équipe de chercheurs, de spécialistes et de cliniciens afin de soutenir les professionnels de la santé dans tous les champs d'exercice (personnel infirmier, médecins, thérapeutes en réadaptation, etc.). Leur mise en œuvre devrait contribuer à l'amélioration des résultats pour les patients en ce qui concerne le rétablissement global post-AVC.

Les *Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC (2010)* sont structurées en sept sections qui suivent un ordre logique, depuis la sensibilisation du public et la prévention du premier AVC et de sa récurrence, la reconnaissance et la prise en charge immédiates, la prise en charge continue de l'AVC aigu, la réadaptation, la réintégration dans la communauté et la collaboration à chaque transition entre lieux de soins. Les recommandations pour les pratiques optimales traitent du besoin d'aider les personnes à passer sans à-coup d'une étape à l'autre du continuum de soins de l'AVC, depuis l'apparition des symptômes au diagnostic, au traitement, à la prise en charge et à la récupération.

Transitions dans le continuum de la prise en charge de l'AVC					
Sensibilisation du public	Prévention de l'AVC	Prise en charge de l'AVC en phase hyperaigüe	Prise en charge de l'AVC en phase aiguë	Réadaptation post-AVC	Réintégration dans la communauté
Toutes les étapes du continuum de la prise en charge					

Tournés vers l'avenir

Santé Manitoba et les offices régionaux de la santé collaborent pour planifier et mettre sur pied des centres de soins de l'AVC en phase aiguë afin d'élargir l'accès aux soins spécialisés dans toute la province. Le plan quinquennal de la Stratégie manitobaine de l'AVC exige une approche par étape, au fur et à mesure que des infrastructures de soins à distance sont mises au point et que la technologie et les ressources humaines sont développées afin de mettre en œuvre un modèle novateur de soins de l'AVC pour la province.